

APRÈS ART. 2 QUATER

N° 2022

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2022

présenté par

M. Gernigon, M. Valletoux, M. Vuibert, Mme Bellamy, M. Lam, M. Benoit, M. Bazin,
M. Turquois, M. Moulliere, M. Frébault et M. Forissier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2 QUATER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.